

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

Compte-rendu de la réunion du 10 février 2020

	Collège public	Collège privé
Présents	DRAY Daniel DUMOULIN François FLAMANT Bernard GILLOT André GORSE-CAILLOU Isabelle	CHERON Yves D'ARRENTIERES Delphine DELEMOTTE Jacques LECLERCQ Serge POPINEAU Jean-Marc
VOTANTS ⇒ 5 publics ⇒ 5 privés		
Présents NON VOTANTS	MENERAT Patrice	OCANA Annie TAUZIEDE Christian
Excusés	DESHAYES François SARAGOSA Sylvain	BAUBE Dominique BLANCHARD Pierre CLÉMENT Martine DELACOMMUNE DE GRAVE Constance DESHAYES Thierry DEZOBRY Patrick ENJOLRAS Philippe MACHARD Christophe

Assistaient également : ALLARD Marie (Région Hauts-de-France), IUNCKER Laëticia (Gestionnaire LEADER), KLINGELSCHMIDT Florian (Animateur LEADER).

- M. GILLOT, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), introduit la réunion. Il précise que l'ordre du jour comprend d'abord l'audition d'un porteur, puis la programmation de deux dossiers, puis une seconde audition, ceci afin de répondre à la fois aux contraintes horaires des porteurs de projets et à l'obligation de quorum. Il rappelle qu'une prochaine de réunion du comité aura lieu le 2 mars, juste avant les élections municipales, qui entraîneront certainement un renouvellement d'une partie des membres du comité.

1 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe II)

Intitulé du projet :	Projet pédagogique Aquaponie
Porteur :	Association Jardins Familiaux de Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	5. Favoriser les circuits courts agricoles

- Accueil des 2 orateurs :
 - Charles ANCELIN, membre du bureau de l'association ;
 - Clara MORVAN, animatrice du SAGE Nonette (partenaire du projet).
- Rappel de la durée d'audition : 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

⇒ **Présentation du projet** (voir diaporama en annexe III)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Aménagement du site (stabilisation terrain, évacuation eaux de pluie, haie, lombricompost)	20 000 €	- Subventions publiques :	
		Mairie de Chantilly (3,5 %)	2 000 €
		CCAC (3,5 %)	2 000 €
Abri de jardin + terrasse en bois	4 000 €	Agence de l'Eau Seine Normandie (9 %)	5 000 €
Montage système (bassins, poissons, pompes, plomberie, bacs et radeaux)	15 000 €	LEADER (54 %)	30 900 €
Serre motorisée + montage	15 000 €	- Fonds privés :	
Caméra	3 000 €	Mécénat / Financement participatif (30 %)	17 100 €
TOTAL :	57 000 €	TOTAL :	57 000 €

- Mme MORVAN précise qu'elle est présente en tant que partenaire du projet, le SAGE accompagnant notamment l'association des jardins familiaux sur la gestion de l'eau et la sensibilisation du public. M. ANCELIN explique que l'aquaponie en circuit fermé permet une économie d'eau de 90 % par rapport au maraîchage traditionnel et qu'aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Les poissons seront d'abord des truites, puis par la suite l'élevage d'écrevisses est également envisagé. Celles-ci présentent l'avantage de consommer les déchets végétaux, ce qui permettrait d'utiliser ceux des jardins. M. ANCELIN suit une formation à distance à l'aquaponie. Il envisage une formation complémentaire pour l'élevage d'écrevisses. L'objectif à long terme est de parvenir progressivement à une autonomie quasi totale, que ce soit pour l'alimentation des poissons (lombrics), l'approvisionnement en eau (récupération d'eau de pluie) ou le chauffage (panneaux solaires). Le projet vise aussi la création d'un emploi qui avait disparu sur les jardins familiaux.

⇒ **Questions-réponses :**

Thème	Par	Objet	Réponse du porteur de projet
Système aquaponique	M. GILLOT	Fonctionnement du circuit d'eau	L'eau circule grâce à une pompe. Environ 10% de perte par évaporation.
	M. GILLOT	Dimensions	Essai déjà mené sur un bac de 1000 L. Projet sur une surface de 200 m ² sous serre.
Poissons	M. DUMOULIN	Alimentation des poissons	Granulés achetés dans un 1 ^{er} temps, puis production de lombrics grâce au lombricompost.
	M. GILLOT	Temps de croissance des poissons	Moins d'un an pour être commercialisables.
	M. GILLOT	Absence des poissons dans le prévisionnel de vente	Pas de vente de poisson la 1 ^{ère} année, nécessite le passage des services sanitaires
	M. DRAY	Débouchés pour les poissons	Restaurateurs proches, Clos de la Canardièrre
Légumes	M. DELEMOTTE	Substrat utilisé pour les végétaux	Billes d'argile dans des bacs en polystyrène.
	M. DELEMOTTE	Culture de fraises	Testée, fonctionne toute l'année avec du chauffage, mais pour l'instant souhaite de rester sur des produits de saison.
Risques sanitaires	Mme ALLARD	Produits phytosanitaires possibles dans les déchets des jardins	Charte interdisant l'usage des produits phytosanitaires pour tous les jardiniers.
	M. DUMOULIN	Risque de maladie car eau non stérile	Des tests réguliers seront faits.
Organisation du projet	M. DUMOULIN	Moyens de communication	Site Web + page Facebook des jardins, PNR, CCAC, SAGE Nonette, réseau associatif local + cagnotte participative
	M. MENERAT	Disponibilité des bénévoles	M. ANCELIN disponible le matin + un autre bénévole disponible l'après-midi + 2 autres bénévoles retraités. Ancien salarié des jardins familiaux souhaite aussi se former. Une quinzaine de jeunes viendront aider pour l'installation.

	M. DUMOULIN	Avancement des autorisations	Soutien de la mairie, conforme au PLU, consultation préalable de l'ABF en cours.
--	-------------	------------------------------	--

M. ANCELIN conclut l'audition en précisant que les membres du comité sont les bienvenus pour une visite sur site s'ils le souhaitent. [M. ANCELIN et Mme MORVAN quittent la salle]

- M. KLINGELSMIDT détaille les remarques et recommandations du comité technique consulté en amont (voir diapo 5 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I).

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe IV)

- Remplissage de la grille de sélection et échanges relatifs aux critères :

Critères	N°	Remarques
Généraux = 11,5/13 Bonus pour porteur de projet privé = 2/2	❶	- Fiche-action 5 = Circuits courts agricoles
	❷	- Répond à la forte demande en produits locaux sains et respectueux de l'environnement - Forte dimension pédagogique qui occasionnera des répercussions sur d'autres activités - Création espérée d'un emploi, mais doutes au regard du prévisionnel des ventes - Retombées économiques inconnues en l'absence de business plan
	❸	- Bonne réflexion sur les différents impacts environnementaux et les moyens de les limiter - Nombreuses actions de sensibilisation prévues
	❹	- Aquaponie = technique rare - Pas d'élevage de poissons sur le territoire
	❺	- Bonne localisation du projet au cœur de Chantilly et fonctionnement en complémentarité avec les jardins et le Clos de la Canardière - Rayonnement reste assez local
	❻	- Nombreux partenaires (SAGE Nonette, Nonette Nature, CCAC, mairie...) - Localisation et animations permettront de toucher un large public
	❼	Le comité décide de ne pas se prononcer sur ce critère, dans l'attente de la fourniture d'un business plan.
Spécifiques = 7/10 Bonus = 3/6	(A)	- Vente aux restaurateurs locaux ou via le Clos de la Canardière
	(B)	- Absence de produits phytosanitaires mais pas de certification AB possible pour une culture hors sol
	(C)	- Il faudrait préciser les relations entre les Jardins familiaux et le Clos de la Canardière et connaître le fonctionnement de celui-ci.
	(D)	- Page Facebook et site internet actifs, mais peu de valorisation du lieu accueillant les activités pédagogiques.
	Bonus	- Pas d'élevage de poissons aujourd'hui sur le territoire, pas d'exploitation en aquaponie. Débat sur la notion de « filière » => C'est bien une filière nouvelle, mais son développement reste limité. - Pas le statut d'agriculteur.

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note de 18,5/23, soit 21/26, ce qui, avec les 5 points bonus, rapporte la note finale à **26/26**.
- Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.
- Par ailleurs, le Comité :
 - demande au porteur de fournir un prévisionnel financier détaillé de l'activité sur 3 années, ainsi qu'un plan de trésorerie pour la 1^{ère} année ;
 - s'interroge sur la pertinence du statut associatif au regard de la nature économique du projet ;
 - encourage le porteur à assurer la pérennité de l'engagement bénévole pour le projet, par exemple en l'inscrivant dans les statuts ou le règlement intérieur de l'association et en formant davantage de bénévoles ;
 - souhaite des précisions sur les intrants qui pourront être utilisés dans le cadre de l'exploitation (alimentation des poissons, produits pharmaceutiques...)

2 – Programmation d'un dossier (voir fiche de présentation en annexe V)

Intitulé du projet :	Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
Porteur :	Association Club du Vieux Manoir
Localisation :	Pontpoint
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Réfection de l'installation électrique	2 219,04 €	- Subventions publiques :	
Aménagement du bâtiment d'accueil	4 040,00 €	Département de l'Oise (7 %) (montant proratisé)	1 652,66 €
Porte d'entrée maison des pères	5 688,00 €		
Main courante	860,50 €	Commune de Pontpoint (7 %) (montant proratisé)	1 652,66 €
Porte d'entrée anciennes cuisines	4 225,00 €		
Carrousel à cartes postales	200,00 €	LEADER (54 %)	13 221,28 €
Poubelles-cendriers circuit de visite	995,80 €	- Fonds privés :	
Poubelles parc	138,00 €	Autofinancement (32 %) :	7 679,16 €
Tables pique-nique	319,90 €		
Bancs parc	1 516,00 €		
Vitrines boutique	1 790,32 €		
Panneaux médiation et orientation	2 213,20 €		
TOTAL ELIGIBLE :	24 205,76 €	TOTAL :	24 205,76 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)		Ressources sur assiette totale du projet :	
Raccordement électrique + tranchée	12 410,50 €	Département de l'Oise (7 %)	2 500,00 €
		Commune de Pontpoint (7 %)	2 500,00 €
		LEADER (36 %)	13 221,28 €
		Autofinancement (50 %)	18 394,98 €
COÛT TOTAL DU PROJET :	36 616,26 €	TOTAL :	36 616,26 €

⇒ **Evaluation du projet** (voir grille de sélection définitive en annexe VI)

- M. KLINGELSCHMIDT rappelle les grands axes du projet et l'avis favorable donné en audition. Il précise également que le service instructeur a conclu à la conformité réglementaire du dossier de demande d'aide.
- Les réponses du porteur de projet aux remarques du comité d'audition sont énoncées (voir diapos 9 à 11 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I). Le comité juge ces réponses satisfaisantes, notamment l'exemple de panneau fourni qui est de très bonne qualité.
- M. KLINGELSCHMIDT précise que le dossier de séance du Comité comporte une erreur de quelques centimes sur le montant de subvention à attribuer (il faut lire 13 221,28 € au lieu de 13 221,60 €).

[M. MENERAT quitte la salle]

⇒ **Décision**

- M. KLINGELSCHMIDT procède à la vérification du quorum, par appel des votants. Les conditions du double quorum sont bien respectées (5 publics, 5 privés).
- Le Comité décide de conserver la notation faite en comité d'audition et le projet obtient donc une note finale de **26/26**.

Vu la note finale obtenue, il est proposé au Comité l'octroi d'un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 13 221,28 €.

Le Comité approuve l'attribution de la subvention à l'unanimité, par vote à main levée.

3 – Programmation d'un dossier (voir fiche de présentation en annexe VII)

Intitulé du projet :	L'Atelier de la Chantilly
Porteur :	SARL L'Atelier de la Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux	82 800,00 €	- Subventions publiques :	
Matériel et aménagement	12 957,90 €	Région Hauts-de-France (6 %)	6 000,00 €
		LEADER (25 %)	24 000,00 €
		- Fonds privés :	
		Autofinancement (69 %)	65 757,90 €
TOTAL :	95 757,90 €	TOTAL :	95 757,90 €

[M. MENERAT revient en salle]

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection définitive en annexe VIII)

- M. KLINGELSCHMIDT rappelle les grands axes du projet et l'avis favorable donné en audition. Il explique que la demande présentée n'inclut qu'une partie des dépenses du projet, mais que les autres dépenses mentionnées en audition sont bien toujours prévues. Toutefois, le montant d'aide LEADER possible étant limité par le montant du cofinancement régional, il n'y a pas d'intérêt à inclure l'ensemble des dépenses dans le dossier. Il précise également que le service instructeur a conclu à la conformité réglementaire du dossier de demande d'aide.
- Les réponses du porteur de projet aux remarques du comité d'audition sont énoncées (voir diapos 13 et 14 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I). Le comité juge ces réponses satisfaisantes.

⇒ **Décision**

- M. KLINGELSCHMIDT procède à la vérification du quorum, par appel des votants. Les conditions du double quorum sont bien respectées (5 publics, 5 privés).
- Le Comité décide de conserver la notation faite en comité d'audition et le projet obtient donc une note finale de **24/26**.

Vu la note finale obtenue, il est proposé au Comité l'octroi d'un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 24 000,00 €.

Le Comité approuve l'attribution de la subvention à l'unanimité, par vote à main levée.

4 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe IX)

Intitulé du projet :	Karuna Nature : nature et randonnée dans l'Oise
Porteur :	M. Gregory BROUILLIARD (micro-entreprise en cours d'immatriculation)
Localisation :	Siège à Chantilly / Rayon d'action : Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

- Accueil de l'orateur : Grégory BROUILLIARD.
- Rappel de la durée d'audition : 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

[M. CHERON quitte la salle]

⇒ **Présentation du projet** (voir diaporama en annexe X)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Véhicule	24 135 €	- Subventions publiques :	
Marquage publicitaire du véhicule	273 €	AGEFIPH (19 %)	5 000 €
Ordinateur portable	1 199 €	LEADER (31 %)	8 043 €
Vidéoprojecteur	479 €	- Fonds privés (50 %) :	
		Financement participatif	13 043 €
		Autofinancement*	
TOTAL ELIGIBLE :	26 086 €	TOTAL :	26 086 €

* si besoin selon les résultats de la campagne de financement participatif

- M. BROUILLIARD explique qu'il a peu communiqué pour l'instant (un test de publicité sur les réseaux sociaux et un article dans Le Parisien) mais que le retour a été immédiat. Il a en effet déjà reçu deux commandes de groupes extérieurs à la Région qui souhaitent visiter le territoire. Il ajoute qu'il collabore régulièrement avec BOB-E-BIKE, cette collaboration pouvant aller dans les deux sens afin de pouvoir répondre aux grands groupes. Au sujet du business plan, il précise que le chiffre d'affaires visé est volontairement très modeste, car il dispose d'une pension d'invalidité et son activité doit donc rester limitée pour ne pas perdre cette pension et ne pas risquer de mettre sa santé en danger. Il explique enfin que son choix s'est porté sur un véhicule 7 places, car un nouveau malus écologique a rendu les véhicules diesel 8 places inabordablement financièrement et il n'existe pas encore d'équivalent dans les véhicules hybrides.

⇒ **Questions-réponses :**

Thème	Par	Objet	Réponse du porteur de projet
Cibles et partenaires	M. DUMOULIN	Travail avec le parc Astérix ?	Oui, envisagé.
	M. DUMOULIN	Offres axées « bien-être » ?	Epouse praticienne en ayurveda (médecine traditionnelle indienne) => Packages « bien-être » envisagés
	M. LECLERCQ	Cible ? Positionnement vis-à-vis des associations de randonnée ?	Impossible de concurrencer directement les associations de randonnée mais possible de leur proposer un service complémentaire. Offre d'abonnement annuel envisagée.
Organisation de l'activité	M. DRAY	Risque d'interférences entre la santé et l'activité ?	Stress = facteur important de la maladie. La marche est au contraire un bon remède.
	M. KLINGELSCHMIDT (pour le comité technique)	Pas d'achat de matériel pédagogique ?	Souhait de limiter les investissements pour le moment. Matériel plus coûteux (longue-vue, jumelles...) envisagé à long terme.
	M. DUMOULIN	Absence de local ?	Peu de besoin. Possibilité d'utiliser les salles communales pour les formations.
	M. TAUZIEDE	Jauge de 20 personnes = trop élevé ?	C'est un maximum. 2 ^e accompagnateur possible (épouse également en micro-entreprise)
Economie du projet	M. GILLOT	Contreparties proposées pour le financement participatif ?	Campagne pas encore préparée. Possibilité d'offrir des abonnements annuels.
	M. FLAMANT	Quelle concurrence ?	Localement, seulement Mme OCANA.
	Mme OCANA	Attention, concurrence croissante (1 autre prestataire + nombreux groupes et associations de randonneurs)	Deux critères qui permettent de se démarquer : - compétences de l'accompagnateur - accompagnement spécifique sur la santé
	Mme OCANA	Tarif trop élevé (15€/adulte, 5€/enfant)	Pas si cher pour 4-5h d'encadrement Abonnement possible (tarif envisagé : 150€/an) Remise envisageable pour les groupes NB : Oise Tourisme juge les tarifs raisonnables, sous réserve de bien cibler la clientèle.

- M. KLINGELSCHMIDT détaille les remarques et recommandations du comité technique consulté en amont (voir diapo 17 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I).

[M. BROUILLIARD quitte la salle]

[M. DUMOULIN quitte la salle]

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe XI)

- Remplissage de la grille de sélection et échanges relatifs aux critères :

Critères	N°	Remarques
Généraux = 13,5/16	❶	- Fiche-action 2 = Tourisme Vert
	❷	- Création d'une offre nouvelle avec forcément un impact, même modeste, sur la fréquentation - La cible est à la fois interne au PNR et externe (déjà 2 groupes extérieurs à la Région) - Chiffre d'affaires équivalent à un mi-temps - Coût faible, même si certaines dépenses ont peut-être été oubliées
	❸	- Bonne formation et bonne sensibilité à l'environnement - Les thèmes envisagés contribueront à la sensibilisation du public
	❹	- Offre rare mais pas inexistante (3 prestataires dans le Département d'après Oise Tourisme)
	❺	- Rayonnement dépassant le territoire du PNR
	❻	- Tous les partenaires n'ont pas encore été rencontrés, dont notamment l'ONF et l'Institut de France
	❼	- Le prévisionnel financier est incomplet et ne porte que sur un an. Il faudrait sans doute réévaluer la ventilation des recettes entre individuels et groupes et plus tenir compte de la saisonnalité. Certaines charges n'ont pas été prises en compte. - Dans l'état actuel du prévisionnel et une fois pris en compte la pension d'invalidité, la viabilité économique semble avérée. - Le comité technique a un avis global très favorable sur le projet.
Bonus pour porteur de projet privé = 2/2		
	(A)	- Itinéraires exclusivement sur chemins ruraux ou balisés - ONF non rencontré à ce jour
	(B)	- Bonne connaissance du territoire sous tous ses aspects, les circuits sont choisis de manière à mettre en valeur le patrimoine culturel, naturel et paysager
	(C)	- Site web attractif, pas encore de plaquette papier
	(D)	- Utilisation du référentiel de la Fédération Française de Randonnée pour évaluer les circuits - Possibilité de récupérer les clients à une gare grâce au véhicule
Spécifiques = 7/10	(E)	- Remplit a priori la plupart des critères pour accéder à la marque (nécessite 1 an d'activité) - Nécessite au moins 80% d'activité sur le PNR et de faire la promotion des activités locales

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note de 20,5/26, qui avec les 2 points bonus, rapporte la note finale à **22,5/26**.
- Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.
- Par ailleurs, le Comité :
 - demande au porteur de fournir un prévisionnel financier affiné et étendu sur trois années, ainsi qu'un plan de trésorerie pour la première année ;
 - recommande au porteur de rencontrer l'ONF et l'Institut de France afin de s'entendre sur les modalités d'exercice de l'activité en forêt ;

5 – Questions diverses

① Stratégie concernant les transferts d’enveloppes (voir état de consommation des enveloppes en annexe XII))

- M. KLINGELSMIDT rappelle que l’enveloppe de la fiche-action Patrimoine est quasi épuisée et que le GAL continue à recevoir des nouveaux projets sur cette thématique. Il explique que des transferts d’enveloppe entre fiches-actions sont possibles, par simple notification à l’Autorité de gestion dans la limite de 30 % de l’enveloppe globale du programme, et au-delà par voie d’avenant. Mme ALLARD précise toutefois que l’Autorité de gestion sera vigilante à ce que de tels transferts ne remettent pas en cause la stratégie globale sur la base de laquelle le territoire a été sélectionné.
- Suite à une question, M. KLINGELSMIDT indique que la consommation de la fiche-action Animation du GAL ne comprend pour l’instant que les coûts de fonctionnement de 2016 à 2018. Un nouveau dossier portant sur 2019-2020 sera présenté au comité syndical du PNR le 5 mars. Il ne pourra être programmé qu’ensuite.

② Demande de modification OT Chantilly

- Le 20 juin 2019 le Comité de programmation a attribué une subvention de 25 752,96 € à l’Office de tourisme de Chantilly. Or cette structure a ensuite fusionné avec l’Office de tourisme de Senlis pour aboutir à la création d’une nouvelle association nommée Chantilly Senlis Tourisme. Le Président de cette nouvelle structure, M. NANCEL, a donc sollicité du GAL une modification du bénéficiaire de la subvention. Cette modification est indispensable pour débloquer le paiement de la subvention.
- **Le Comité prend acte du changement de structure bénéficiaire et confirme le transfert de la subvention à l’association Chantilly Senlis Tourisme.**

Clôture de réunion

- M. GILLOT indique que le prochain comité se tiendra le lundi 02 mars 2020 à 18h.
- Clôture de la réunion et partage du verre de l’amitié.

Fait à Orry-la-Ville le 6 mars 2020

André GILLOT



Président du Comité de programmation
Maire de Vineuil-Saint-Firmin

ANNEXES

I – Diaporama présenté lors de la réunion

II – Fiche de présentation du projet « Aquaponie » des Jardins Familiaux de Chantilly

III – Diaporama de présentation du projet « Aquaponie » des Jardins Familiaux de Chantilly

IV – Grille de sélection complétée pour le projet « Aquaponie » des Jardins Familiaux de Chantilly

V – Fiche de présentation du projet « Accueil et médiation à l’Abbaye Royale du Moncel »

VI – Grille de sélection définitive pour le projet « Accueil et médiation à l’Abbaye Royale du Moncel »

VII – Fiche de présentation du projet « L’Atelier de la Chantilly »

VIII – Grille de sélection définitive pour le projet « L’Atelier de la Chantilly »

IX – Fiche de présentation du projet « Karuna Nature »

X – Diaporama de présentation du projet « Karuna Nature »

XI – Grille de sélection complétée pour le projet « Karuna Nature »

XII – Consommation des enveloppes (version actualisée tenant compte des auditions et de la programmation lors du comité du 10 février 2020)

Contact : Florian KLINGELSMIDT, animateur LEADER

06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65 / f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

Lundi 10 février 2020

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France



Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



Sommaire

- **Audition d'un porteur de projet :**
 - 1 – Association Jardins Familiaux de Chantilly

- **Programmation de dossiers :**
 - 2 – Association Club du Vieux Manoir
 - 3 – SARL L'Atelier de la Chantilly

- **Audition d'un porteur de projet :**
 - 4 – M. Gregory BROUILLIARD

- **Questions diverses**

AUDITION D'UN PORTEUR DE PROJET

Pour avis préalable



I – Jardins familiaux de Chantilly

Intitulé du projet : Projet pédagogique Aquaponie
Porteur de projet : Association Jardins Familiaux de Chantilly
Localisation : Chantilly
Fiche-action : 5. Favoriser les circuits courts agricoles

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Aménagement du site (stabilisation terrain, évacuation eaux de pluie, haie, lombricompost)	20 000,00 €	- Subventions publiques :	
		Mairie de Chantilly (3,5 %)	2 000,00 €
		CCAC (3,5 %)	2 000,00 €
Abri de jardin + terrasse en bois	4 000,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie (9 %)	5 000,00 €
Montage système (bassins, poissons, pompes, plomberie, bacs et radeaux)	15 000,00 €	LEADER (54 %)	30 900,00 €
Serre motorisée + montage	15 000,00 €	- Fonds privés :	
Caméra	3 000,00 €	Mécénat / Financement participatif (30 %)	17 100,00 €
TOTAL ELIGIBLE :	57 000,00 €	TOTAL :	57 000,00 €



I – Jardins familiaux de Chantilly

➡ Observations du Comité technique sur le projet :

- L'aquaponie répond aux attentes sociétales et environnementales actuelles. Il y a de plus une forte demande locale, que ce soit pour les légumes ou les poissons.
- Pas de véritable prévisionnel financier sur 3 ans.
- Le projet est situé en site classé et est donc soumis à avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Qu'en est-il de la vente de poissons ? Attention aux risques sanitaires. Attention aussi à éviter les espèces exotiques, même en circuit fermé.

Ont répondu : Chambre d'agriculture de l'Oise, équipe technique du PNR

PROGRAMMATION DE DOSSIERS



2 – Association Club du Vieux Manoir

Intitulé du projet :	Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
Porteur de projet :	Association Club du Vieux Manoir
Localisation :	Pontpoint
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager



2 – Association Club du Vieux Manoir

Plan de financement pour la demande d'aide :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Réfection de l'installation électrique	2 219,04 €	- Subventions publiques :	
Aménagement du bâtiment d'accueil	4 040,00 €	Département de l'Oise (7 %)	1 652,66 €
Porte d'entrée maison des pères	5 688,00 €	(montant proratisé)	
Main courante	860,50 €	Commune de Pontpoint (7 %)	1 652,66 €
Porte d'entrée anciennes cuisines	4 225,00 €	(montant proratisé)	
Carrousel à cartes postales	200,00 €	LEADER (54 %)	13 221,28 €
Poubelles-cendriers circuit de visite	995,80 €	- Fonds privés :	
Poubelles parc	138,00 €	Autofinancement (32 %) :	7 678,16 €
Tables pique-nique	319,90 €		
Bancs parc	1 516,00 €		
Vitrines boutique	1 790,32 €		
Panneaux médiation et orientation	2 213,20 €		
TOTAL ELIGIBLE :	24 205,76 €	TOTAL :	24 205,76 €



2 – Association Club du Vieux Manoir

- Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :
 - Réfection de l'entrée du site, pour inviter à la visite :
 - ➡ Remaniement complet de la présentation extérieure et du bâtiment d'accueil
 - ➡ Remplacement des diverses pancartes et banderoles par des lettres métalliques et un unique panneau d'information respectant la charte graphique
 - ➡ Présentation du bâtiment d'accueil repensée, avec vitrine et éclairage optimisé



2 – Association Club du Vieux Manoir

- Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition (suite) :
 - Conception graphique des panneaux et qualité des supports :
 - ➡ Appel à un graphiste ayant des références solides
 - ➡ Montant de la conception par ce graphiste non présenté car prestation globale annuelle pour plusieurs documents (en dehors de ce projet)
 - ➡ Supports des panneaux en Alu-Dibond, tels que ceux utilisés pour la signalétique d'un autre site géré par l'Association CVM :



Le Château-fort
de Guise



2 – Association Club du Vieux Manoir

- Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition (suite) :
 - Développement d'une offre de médiation plus moderne et ambitieuse :
 - ➡ Programme global d'animation de l'Abbaye Royale du Moncel
 - ➡ Nouveau site web déjà réalisé en 2018
 - ➡ Projets de création d'espaces dédiés en cours de maturation : forêt comestible, parcours sensoriel, etc.



3 – SARL L'Atelier de la Chantilly

Intitulé du projet :	L'Atelier de la Chantilly
Porteur de projet :	SARL L'Atelier de la Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement pour la demande d'aide :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux	82 800,00 €	- Subventions publiques :	
Matériel et aménagement	12 957,90 €	Région Hauts-de-France (6 %)	6 000,00 €
		LEADER (25 %)	24 000,00 €
		- Fonds privés :	
		Autofinancement (69 %)	65 757,90 €
TOTAL ELIGIBLE :	95 757,90 €	TOTAL :	95 757,90 €



3 – SARL L'Atelier de la Chantilly

- **Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :**
 - Utilisation plus mobile et plus fréquente du triporteur :
 - ➡ Bien intégré comme étant un atout de communication locale novateur et non négligeable
 - ➡ Mise en avant de cet outil mobile sur les événements publics ou privés, à travers la vente de crème Chantilly et/ou l'animation de démonstrations
 - ➡ Livraisons à domiciles via le triporteur à étudier dans un second temps, selon le volume de vente engagé et la logistique nécessaire (délais et horaires de livraison, coût RH, etc)



3 – SARL L'Atelier de la Chantilly

- Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition (suite) :
 - Poursuite des efforts déjà engagés en réponse aux avis des partenaires techniques :
 - ➡ Renforcement de la partie muséographie (narration de l'enquête historique) et amplification de la portée des supports numériques (site web institutionnel, site e-commerce, etc) grâce à l'intégration du dirigeant de SERENIS GROUP comme actionnaire
 - ➡ Partenariat renforcé avec l'OT de Chantilly, relai essentiel avec les Tours Opérateurs et les agences de Tourisme
 - ➡ Création en cours d'un billet couplé "Potager des princes + Atelier de la Chantilly" (commercialisation prévue à partir de mai 2020)
 - ➡ Promotion du futur "Atelier de la Chantilly" lors des interventions actuelles par la Confrérie des Chevaliers Fouetteurs de Crème Chantilly auprès des groupes hôteliers de la région

AUDITION D'UN PORTEUR DE PROJET

Pour avis préalable



4 – M. Gregory BROUILLIARD

Intitulé du projet :	Karuna Nature : nature et randonnée dans l'Oise
Porteur de projet :	M. Gregory BROUILLIARD (<i>micro-entreprise en cours d'immatriculation</i>)
Localisation :	Siège à Chantilly / Rayon d'action : Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Véhicule	24 135,00 €	- Subventions publiques :	
Marquage publicitaire du véhicule	273,00 €	AGEFIPH (19 %)	5 000,00 €
Ordinateur portable	1 199,00 €	LEADER (31 %)	8 043,00 €
Vidéoprojecteur	479,00 €	- Fonds privés (50 %) :	
		Financement participatif	13 043,00 €
		Autofinancement*	
TOTAL ELIGIBLE :	26 086,00 €	TOTAL :	26 086,00 €

* si besoin selon les résultats de la campagne de financement participatif



4 – M. Gregory BROUILLIARD

➡ Observations du Comité technique sur le projet :

- Le porteur a un bon niveau de compétences, à la fois sur l'encadrement de groupes et sur le contenu pédagogique.
- Beaucoup de demande et peu d'offre sur ce type de prestations (seulement 2 prestataires à ce jour sur l'Oise).
- Le projet semble viable, mais le prévisionnel financier serait à affiner et étendre sur 3 ans.
- Pas d'achat de matériel pédagogique ?
- Pourquoi ce choix de véhicule ? Le transport de personnes est-il autorisé dans ce cadre (attention réglementation VTC) ?

Ont répondu : Département de l'Oise, Oise Tourisme, BGE Picardie, équipe technique du PNR.

QUESTIONS DIVERSES



Stratégie concernant les transferts d'enveloppes



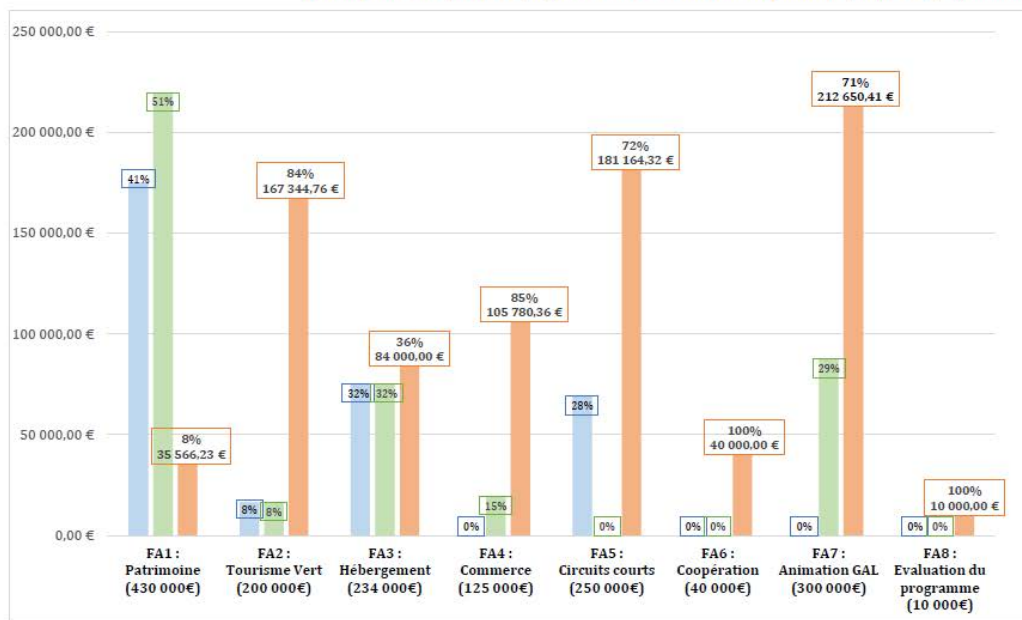
Avec le soutien de :

Le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France est financé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.

PROGRAMME LEADER
Consommation des enveloppes

Prévision au 10 février 2020

(si avis favorables pour les 2 projets en audition et attribution pour les 2 projets en programmation)



■ **Fléché** : avis favorable du Comité d'audition
■ **Programmé** : attribution votée par le Comité de programmation
■ **Reste à consommer** : sous réserve de modification future des montants fléchés et programmés lors de la demande de paiement



Merci de votre attention

Vous avez connaissance d'un projet ?

Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc naturel régional Oise – Pays de France

Tél : 06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr



FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 10 février 2020

Intitulé du projet :	Projet pédagogique Aquaponie
Porteur :	Association Jardins Familiaux de Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	5. Favoriser les circuits courts agricoles

Description du projet :

Le projet consiste à implanter une ferme en aquaponie sur le site de l'ancienne station d'épuration de Chantilly. Celle-ci permettrait une production simultanée de légumes et de poissons et servirait de support à des visites et animations pédagogiques.

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

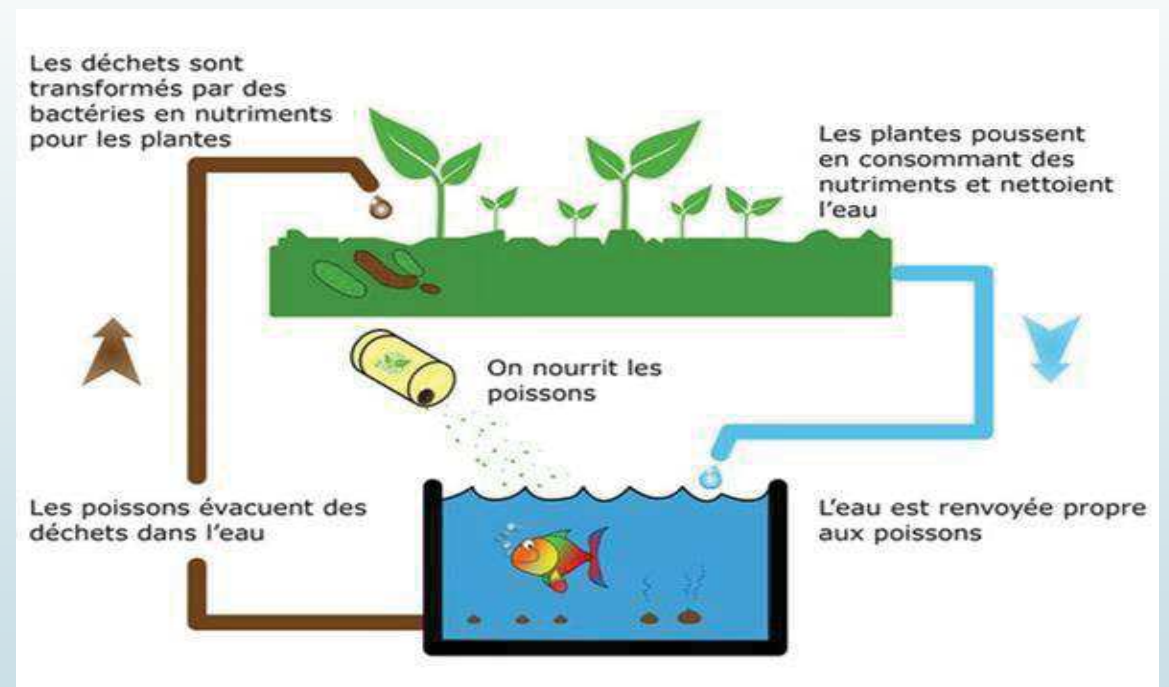
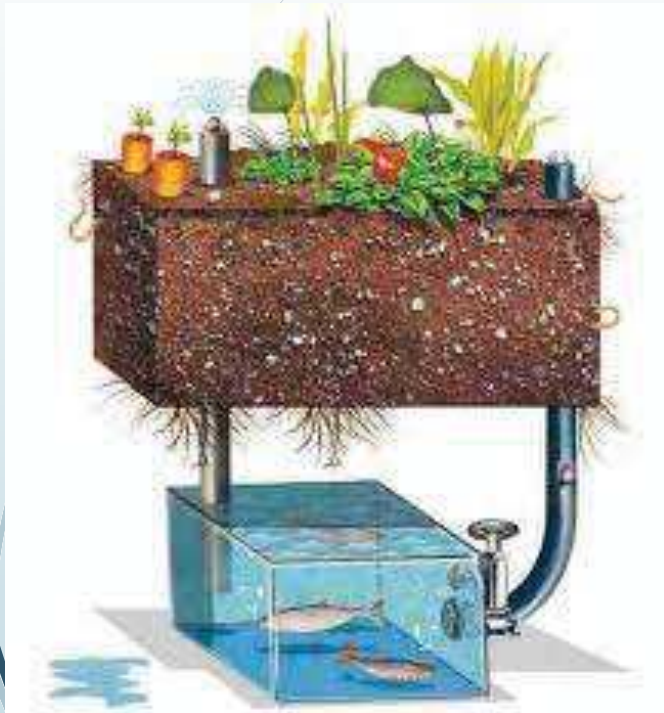
Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Aménagement du site (stabilisation terrain, évacuation eaux de pluie, haie, lombricompost)	20 000 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
		Mairie de Chantilly (3,5 %)	2 000 €
		CCAC (3,5 %)	2 000 €
Abri de jardin + terrasse en bois	4 000 €	Agence de l'Eau Seine Normandie (9 %)	5 000 €
Montage système (bassins, poissons, pompes, plomberie, bacs et radeaux)	15 000 €	LEADER (54 %)	30 900 €
Serre motorisée + montage	15 000 €	<i>- Fonds privés :</i>	
Caméra	3 000 €	Mécénat / Financement participatif (30 %)	17 100 €
TOTAL :	57 000 €	TOTAL :	57 000 €

LE PROJET

Localisation et portée géographique	Chantilly
Description synthétique du projet	<p>L' idée du projet part d' un essai de culture hors sol en aquaponie au sein de l' association des Jardins Familiaux de Chantilly. Avec plusieurs membres de l' association, nous avons réalisé notre premier système aquaponique et avons pu produire des légumes. Cette expérience humainement riche a suscité l' envie de développer et faire découvrir ce modèle de culture durable.</p>
<i>Expliquer :</i>	<p>Le site de l'ancienne station d'épuration de Chantilly, situé en plein coeur des jardins familiaux de Chantilly, est un lieu idéal pour développer ce projet. En effet, l'association y a déjà créé une mare pédagogique, un rucher et un verger conservatoire est aussi en projet. Un véritable site pédagogique sur l'environnement serait alors développé avec la mise en œuvre du projet aquaponie.</p>
- <i>Le contexte : comment est venue l'idée du projet</i>	
- <i>Le concept : en quoi consiste le projet</i>	<p>Le concept consiste en la mise en place d' un projet pédagogique de culture en aquaponie. Le principe est simple: un élevage de poissons et/ou écrevisses est couplé à la production de légumes. Les eaux de l' élevage piscicole contenant les déchets des poissons approvisionnent les plantations via une pompe fournissant, en plus des besoins en eau, tous les besoins en nutriments des plantes. L' eau en sortie de plantation est ensuite filtrée avant d'être ramenée à l' élevage piscicole. Ce système de culture est donc totalement autonome en eau et aucun produit chimique ni intrant n'est utilisé. Les productions de poissons et légumes sont totalement exemptes de pesticides. (voir schéma joint)</p>
- <i>Les moyens : quels sont concrètement les actions et investissements prévus</i>	
<i>Un support de présentation existant peut être joint à la fiche si besoin.</i>	<p>Nous disposons actuellement d' un terrain pour l' implantation du projet et de tout le matériel nécessaire à son entretien. Les premières actions à mettre en œuvre seraient la sécurisation du site en respectant l'aspect paysager du site. Une haie de saules tressées, projet proposé par le PNR et la mairie de Chantilly il y a une dizaine d'années, sera mise en place tout autour de la parcelle. Dans un second temps, les bassins et serres seront implantés.</p>
Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL	<p>Les objectifs sont de produire des légumes exemptés de pesticide afin de les proposer à différentes structures (AMAP, association de vente en circuits courts, restaurants, réseau de ventes des producteurs de Parc, EPHAD, et sur un plus long terme restauration collective) Le projet entre parfaitement dans la politique de développement durable du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et permettrait de créer un site expérimental et pédagogique unifiant la population, les scolaires, les seniors sur un projet de développement d' un nouveau principe de culture raisonnée.</p>
Partenaires et leur implication <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i>	<p>SAGE de la Nonette dans son objectif de développement des circuits courts et mode d'agriculture respectueuse de l'environnement La Mairie de Chantilly par sa volonté de valorisation du site et de développement d'un projet de développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et participative. La Communauté de Communes de l'Aire Cantillienne développe la sensibilisation sur le recyclage et le compostage et est très intéressée par le développement d'un site pilote de lombricompostage. Le PNR pourra aussi s'associer au projet pour son aspect pédagogique lors des ateliers organisés avec les scolaires.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Démarrage du projet (= 1^{ère} dépense engagée) : 01 Juin 2020 Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : 30 décembre 2020</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant :</p>

<p>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? <i>(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)</i></p> <p>La vente de légumes seraient les premières retombées économiques. Les productions seront directement revendu par l'Association Le Clos de la Canardière, qui relie actuellement producteurs locaux et consommateurs avec environ 240 adhérents, et en moyenne une vente de 50 paniers de légumes locaux par semaine. Cette association manque de producteurs par rapport à la demande. Les produits issus de l'aquaponie auront donc un circuit de vente assuré. Lors de la première année, la production de salades, tomates, fraise et basilic sera privilégiée, produits idéaux en aquaponie et très demandés au niveau des consommateurs. Le total issu de la vente de la production est estimé à 5 305 € (Tableau production estimée en annexe) Des ventes de poissons et écrevisses seraient ponctuellement organisées à partir de la deuxième année. Des stages de formation payants à la pratique de l'aquaponie pourraient être mis en place. L'ensemble de ces activités permettra la création d'un emploi à temps plein au bout de 2 ans de mise en activité du site. Le projet et son emplacement jouit d'un espace et d'un environnement privilégiés en plein cœur de Chantilly qui suscitera une forte fréquentation sur le site, que ce soit par les habitants, les scolaires mais aussi les touristes.</p> <p>En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ?</p> <p>Il existe sur la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne une demande très importante en légumes exempts de pesticide. L'association du Clos de la Canardière proposant depuis 2008 des paniers de légumes locaux et raisonnés recherchent notamment de nouveaux producteurs, la demande étant toujours en augmentation et l'offre local très faible. Les modes de production respectueuse de l'environnement et innovante tels que l'aquaponie sont touchés par un important engouement et la demande en formation est en forte croissance.</p>
<p>Respect de l'environnement</p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement <i>(climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...)</i> et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ?</p> <p>L'aquaponie en circuit fermé permet une économie d'eau de 90% par rapport au maraîchage traditionnel. La biodiversité est préservée car aucun produit phytosanitaire n'est utilisé. Les nappes phréatiques et cours d'eau sont ainsi préservés. Les mesures prises seront d'être autonome en énergie (panneau solaire, éolienne, fumier pour chauffer les serres, récupérateur d'eau de pluie). La construction d'une unité de lombricompostage permettra de rendre le cycle de production totalement autonome. En effet, le lombricompostage permettra d'une part le recyclage des déchets verts de la production mais aussi à plus grande échelle des jardins familiaux. Les vers nourriront les poissons et le lombrité est un engrais totalement biologique pour les plants. L'aspect pédagogique est central dans le projet avec des visites et des formations valorisant l'impact positif sur l'environnement du site. Ainsi la population locale sera sensibilisée via cette exemple de production durable à la protection de la ressource en eau et de l'environnement. Le SAGE de la Nonette s'associera au projet afin de mettre en place des animations pédagogiques et visites pour les élus, le grand public et les scolaires sur la gestion durable de la ressource en eau.</p>
<p>Innovation</p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional <i>(en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...)</i> ?</p> <p>Le projet est innovant dans la mesure où il apporte une vision moderne et multifonctionnelle de l'agriculture de demain, environnementalement sans impact, s'intégrant parfaitement dans le milieu naturel économiquement viable et proposant un mode de consommation idéal socialement intégré en permettant à la population de découvrir cette culture, de suivre l'évolution du projet et d'être sensibilisée plus largement à l'importance de la préservation de notre environnement. Des ateliers participatifs seront aussi organisés. Chaque année, le SAGE organise les animations suivantes auxquelles pourront être rattachées la visite du site : la semaine de l'eau, la classe d'eau élus, les classes d'eau scolaires et grand public, le salon du miel et des saveurs (salon de valorisation des productions locales), des conférences grand public, des visites à destination des acteurs du territoire. De plus, le site sera ouvert au grand public un samedi sur deux avec des visites thématiques associant le rucher et la mare pédagogique. Les écoles pourront aussi bénéficier de visites gratuites. Les élèves pourront participer à la création des plants et la mise en place de système aquaponique miniature pour chaque classe permettant une implication des enfants et le suivi du projet sur le long terme.</p>
<p>Communication et public cible</p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? <i>(supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...)</i></p> <p>De nombreux outils de communication seront utilisés pour communiquer sur le projet : Site internet, facebook, chantilly MAG et magasin de la CCAC, Newsletter du SAGE, du PNR, commerçants, restaurants, radio local. Le site de production est idéalement placé dans Chantilly en plein cœur des jardins familiaux très fréquentés par les habitants, mais aussi les visiteurs des communes et régions voisines. De plus des animations et visites seront proposées aux élus et acteurs du SAGE de la Nonette (56 communes avoisinantes), au grand public et aux scolaires permettant ainsi de faire connaître très largement le projet.</p> <p>Quel est le public cible ? <i>(donnez des indications qualitatives et quantitatives)</i></p> <p>Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ?</p> <p>Le projet est prévu pour accueillir tout type de public : élus, acteurs locaux, grand public, scolaires, personnes âgées</p> <p>Le site sera aménagé afin de pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite.</p>
<p>Suite donnée au projet</p>	<p>S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...)?</p> <p>Suite au développement du projet, la vente des productions aux habitants mais plus largement aux restaurants locaux, à la restauration collective permettra d'assurer un fonctionnement pérenne. De plus, une fois les investissements initiaux réalisés, très peu de frais de fonctionnement sont à prévoir dans ce type de production aquaponique : électricité, nourriture des poissons, achats de plants ou graines</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>Les actions envisagées sont le développement de plusieurs pôles pédagogiques sur le site (Formation à l'agriculture urbaine, maison de l'environnement, musée sur la Nonette) Nous avons actuellement sur le site un rucher, une mare pédagogique et une prairie fleurie.</p>

Le principe de l'aquaponie



Estimation des ventes de production

produits	quantité	prix unitaire	total
salade (pièce)	1200	1	1200
tomate (kg)	250	2,5	625
tomate cerise (kg)	60	8	480
fraise (kg)	300	8	2400
basilic (pot)	300	2	600
total			5305

Ferme cantilienne pédagogique en aquaponie

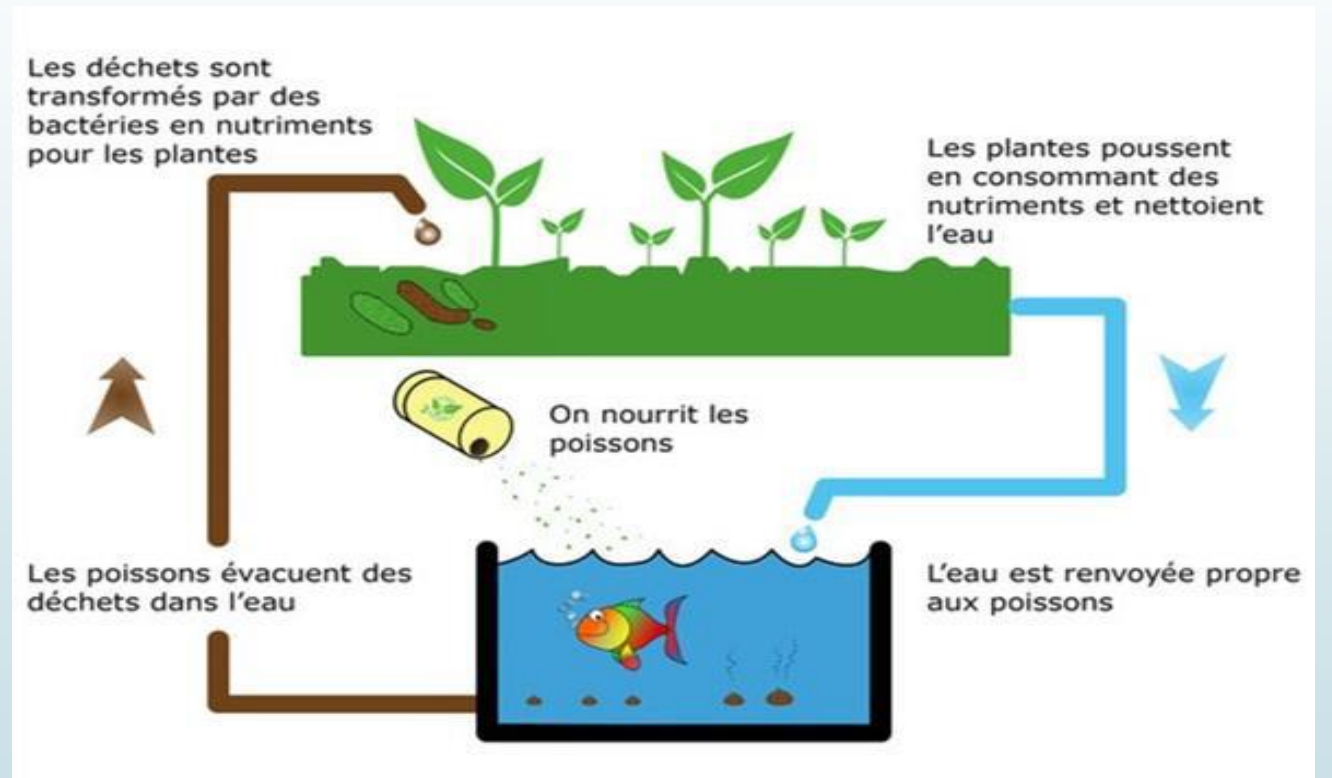


Le projet

- ✓ Mise en place d'un système de production en **aquaponie** au plein **cœur de Chantilly** sur le site des jardins familiaux
- ✓ Développement d'un véritable **site pédagogique** associant un rucher, un verger conservatoire et une mare déjà mis en place pour la sensibilisation des scolaires et du grand public
- ✓ Fournir des légumes issus d'une production exempte de tout phytosanitaire **respectueuse de l'environnement** vendu par une association locale de paniers de produits locaux



Le principe de l'aquaponie



Situation à Chantilly



Les atouts pour le territoire

- ✓ Situation au cœur de Chantilly accessible par tous : impliquer les habitants, les scolaires, les personnes à mobilité réduite
- ✓ Réintégrer la nature et l'agriculture en ville
- ✓ Site pilote sur le territoire d'expérimentation et de démonstration de l'aquaponie



Le respect de l'environnement

- ✓ Economie d'eau de 90% par rapport au maraîchage traditionnel
- ✓ Aucun produit phytosanitaire
- ✓ Sensibilisation du public et des scolaires
- ✓ Lombricompostage pour recyclage des déchets et nutrition des poissons et plants : autonomie en intrants
- ✓ Autonomie énergétique (Seconde phase) : panneau solaire, fumier pour chauffer les serres, récupérateurs d'eau de pluie



Les poissons
produisent
des nutriments



Les plantes
absorbent les
nutriments
et purifient l'eau

100% naturel / 0 pesticide / 90% d'économie d'eau

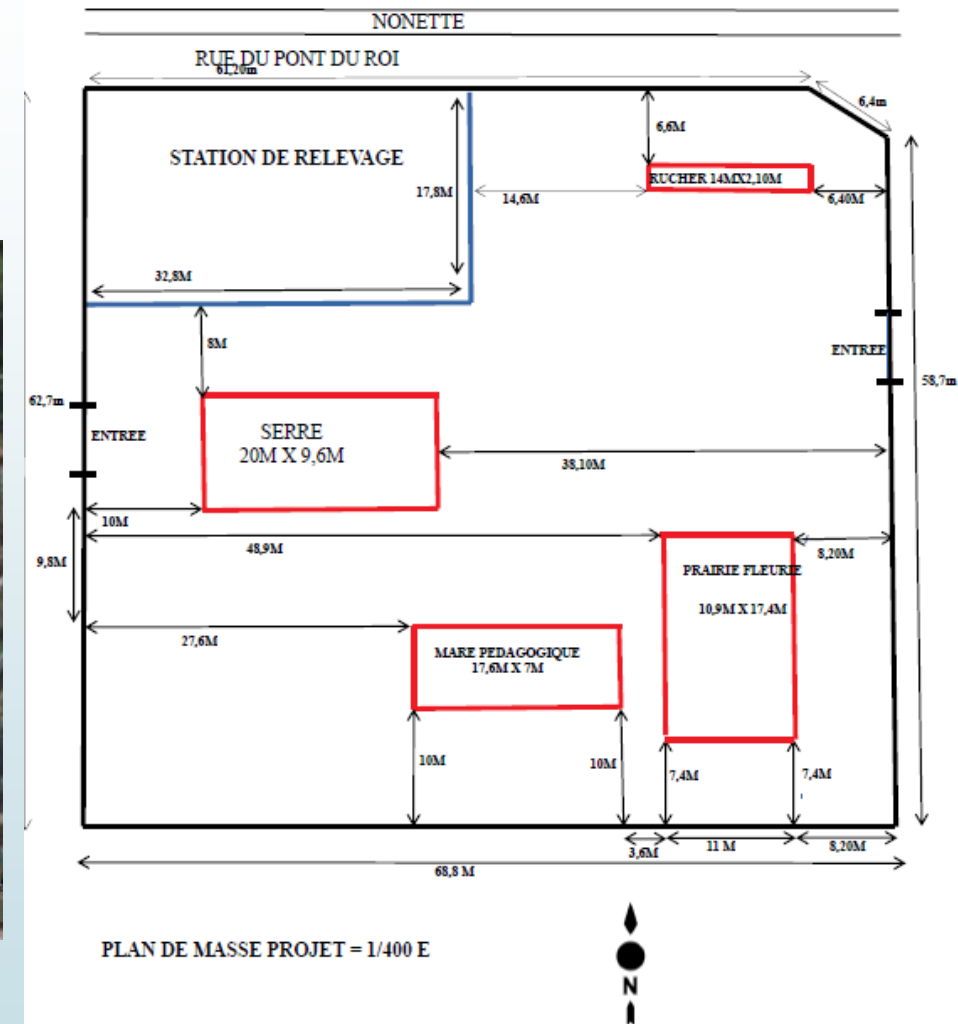
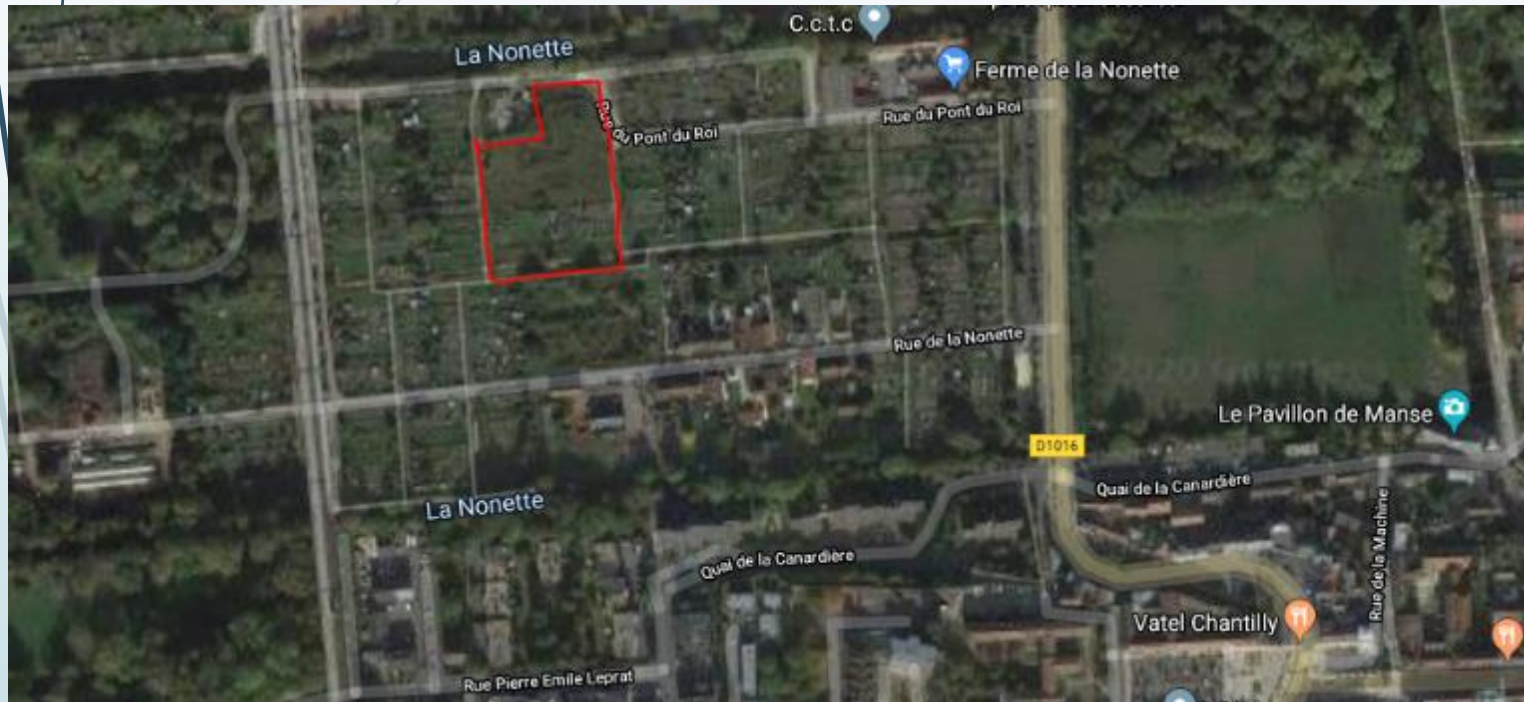
Implication du public



- ✓ Ateliers participatifs en partenariat avec le SAGE de la Nonette et les Jardins Familiaux:
 - Semaine de l'eau, classe d'eau élus, classes d'eau scolaires et grand public, salon du miel et des saveurs (salon de valorisation des productions locales),
 - Conférences grand public,
 - Visites à destination des acteurs du territoire
- ✓ Site ouvert au grand public un samedi sur deux avec des visites thématiques associant le rucher et la mare pédagogique
- ✓ Visites gratuites pour les écoles et ateliers de création de plants et de système aquaponique miniature



Implantation sur le site



Le marché



- ✓ Demande locale très importante de produits issus d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement
- ✓ Association le Clos de la Canardière : demande étant toujours en augmentation et l'offre local très faible
- ✓ Par la suite : restaurants, restauration collective



Estimation des ventes de production

produits	quantité	prix unitaire	total
salade (pièce)	1200	1	1200
tomate (kg)	250	2,5	625
tomate cerise (kg)	60	8	480
fraise (kg)	300	8	2400
basilic (pot)	300	2	600
total			5305

Le budget



Poste	Coût (euros)
TERRASSEMENT , électricité, eau de ville, évacuations eaux de pluie,réseau eaux usées connectées à l'égout, haie de saules tressé entourant le terrain	20 000
MONTAGE SYSTÈME (bassins poissons, poissons, pompes, plomberie, bac de culture et radeaux)	15 000
SERRE (entièrement motorisée + montage)	15 000
Local technique + terrassement	4 000
Système vidéo protection	3 000
total	57 000



L'avancement

- ✓ Formation du porteur de projet en cours (via Compte Professionnel de Formation)
- ✓ Présentation du projet à 30 entreprises et fondations pour des demandes de mécénat
- ✓ Présentation au Lions Club
- ✓ Présentation aux élus de Chantilly et de la CCAC
- ✓ Rencontre avec l'adjoint à l'urbanisme de Chantilly

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 10/02/2020

Intitulé du projet	Projet pédagogique Aquaponie
Porteur	Association Jardins Familiaux de Chantilly

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	1/1 1/1 0,5/1 0,5/1 = 3 / 4
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	1,5 / 2
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	Non noté / 3

Sous-total (/16 ramené à /13) : 11,5/13

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td></td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »		/2 /2 /2 /2 /2 = /10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »						
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	4/4 1/2 1/2 1/2 = 7/10 + 3/6				

Note de base : $18,5 / 23 = 21 / 26$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : $+ 5$

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $26 / 26$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 \leq Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 \leq Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 10 février 2020

Intitulé du projet :	Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
Porteur :	Association Club du Vieux Manoir
Localisation :	Pontpoint
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

Dans le cadre de l'ouverture culturelle de l'abbaye royale du Moncel et des animations pédagogiques organisées par le Club du Vieux Manoir, le projet porte sur l'amélioration des conditions d'accueil du site et de la médiation des visites patrimoniales proposées.

Cela se traduira par la réhabilitation du bâtiment d'accueil des publics avec l'installation de présentoirs et d'une boutique ainsi que l'aménagement d'un bureau d'accueil. Dans le parc, un panneautage d'orientation et d'explications permettra de valoriser la faune et la flore et des aménagements de zones de pique-nique favoriseront la venue des familles ou autres publics spécifiques (cyclistes, etc).

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Réfection de l'installation électrique	2 219,04 €	- Subventions publiques :	
Aménagement du bâtiment d'accueil	4 040,00 €	Département de l'Oise (7 %)	1 652,66 €
Porte d'entrée maison des pères	5 688,00 €	(montant proratisé)	
Main courante	860,50 €	Commune de Pontpoint (7 %)	1 652,66 €
Porte d'entrée anciennes cuisines	4 225,00 €	(montant proratisé)	
Carrousel à cartes postales	200,00 €	LEADER (54 %)	13 221,28 €
Poubelles-cendriers circuit de visite	995,80 €	- Fonds privés :	
Poubelles parc	138,00 €	Autofinancement (32 %) :	7 678,16 €
Tables pique-nique	319,90 €		
Bancs parc	1 516,00 €		
Vitrines boutique	1 790,32 €		
Panneaux médiation et orientation	2 213,20 €		
TOTAL ELIGIBLE :	24 205,76 €	TOTAL :	24 205,76 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)		Ressources sur assiette totale du projet :	
Raccordement électrique + tranchée	12 410,50 €	Département de l'Oise (7 %)	2 500,00 €
		Commune de Pontpoint (7 %)	2 500,00 €
		LEADER (36 %)	13 221,28 €
		Autofinancement (50 %)	18 394,98 €
COÛT TOTAL DU PROJET :	36 616,26 €	TOTAL :	36 616,26 €

PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 20 JUIN 2019

Le Comité d'audition avait :

- demandé d'accorder une importance particulière à la réfection de l'entrée du site, afin que celle-ci invite davantage le visiteur à la visite ;
- recommandé d'être très attentif à la conception graphique des panneaux ainsi qu'à la qualité des supports. Le PNR et d'autres partenaires pourront être utilement sollicités pour avis ;
- encouragé l'association à élargir la recherche de partenaires financiers afin de développer une offre de médiation plus moderne et ambitieuse, dans le cadre de ce projet ou d'un second projet indépendant.

Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :

- L'entrée du site : C'est effectivement le sujet principal du projet que nous avons déposé. Toute la présentation extérieure ainsi que le bâtiment d'accueil font ainsi l'objet d'un remaniement. Les diverses pancartes et banderoles extérieures seront ainsi remplacées par : « Abbaye Royale du Moncel » en lettres métalliques sur le fronton du portail et par un unique panneau d'information dont la conception graphique concordera avec la charte graphique du site et de nos divers documents. La présentation du bâtiment de l'accueil est également repensée, avec plus de vitrines et un éclairage optimisé.
- La conception graphique des panneaux et la qualité des supports. Nous faisons appel à un graphiste pour la réalisation des panneaux du site : M. Vincent DETAILLE, qui a notamment déjà réalisé le livret « les mares de la forêt domaniale d'Halatte » édité par l'ONF ainsi que de nombreux panneaux de signalétique pour l'ONF, diverses villes de l'Aisne, la caverne du dragon, la ville de Reims...Le devis de M. DETAILLE ne fait pas parti du plan de financement communiqué car il est inclus dans un devis plus large de conception graphique annuelle de nos documents. Les supports seront des panneaux en Alu-Dibond tel que ceux que nous avons utilisés pour la signalétique du château-fort de Guise (voir exemple ci-après).



- Le projet présenté à la commission pour solliciter des financements LEADER fait partie d'un projet plus large visant à développer les animations et l'ouverture de l'abbaye royale du Moncel. Un nouveau site internet a déjà été réalisé en 2018, plusieurs projets de création d'espaces dédiés dans le parc de l'abbaye sont en cours : un espace de forêt comestible, un espace de parcours sensoriel, etc. Ces projets et leur médiation sont au programme des années à venir.

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 10/02/2020

Intitulé du projet	Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
Porteur	Association Club du Vieux Manoir

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 1/1 1/1 = 4 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	3 / 3		

Sous-total : 15/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3/3 2/2 1,5/1,5 1,5/1,5 2/2 = 10/10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - { Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : / = $\frac{25}{26}$

Note supérieure ou égale à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

Bonus : + 2

Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

NOTE FINALE : $\frac{26}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

Note inférieure à 13 : Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 10 février 2020

Intitulé du projet :	L'Atelier de la Chantilly
Porteur :	SARL L'Atelier de la Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

Le projet consiste à ouvrir au centre-ville de Chantilly un lieu dédié à la dégustation et à la valorisation de la crème Chantilly. Il comprendra une partie salon de thé avec vente de crème Chantilly sur place et à emporter, et une salle dotée d'une muséographie présentant l'histoire et la technique de la crème Chantilly et permettant notamment l'accueil de groupes pour des démonstrations, cours, évènements privés...

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux	82 800,00 €	- <i>Subventions publiques :</i>	
Matériel et aménagement	12 957,90 €	Région Hauts-de-France (6 %)	6 000,00 €
		LEADER (25 %)	24 000,00 €
		- <i>Fonds privés :</i>	
		Autofinancement (69 %)	65 757,90 €
TOTAL :	95 757,90 €	TOTAL :	95 757,90 €

PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 15 OCTOBRE 2019

Le Comité d'audition avait :

- demandé d'envisager une utilisation plus mobile et plus fréquente du triporteur, par exemple sous forme de livraisons à domicile ou d'animations dans le cadre d'évènements, séminaires, etc ;
- recommandé de poursuivre les efforts déjà engagés en réponse aux avis des partenaires techniques (enrichissement de la muséographie, modularité des espaces, partenariats avec les hôtels, agences réceptives, restaurateurs, lycées professionnels...).

Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :

- *Concernant l'usage plus mobile et plus fréquent du triporteur, je vais en effet privilégier la mise en avant de cet outil mobile sur les animations publiques ou privées. L'idée sera de proposer l'intervention de l'Atelier de la Chantilly en soirée ou en journée via la vente de crème Chantilly ou l'animation de démonstrations depuis le triporteur positionné sur les lieux de l'évènement. La livraison de crème via le triporteur sera étudiée dans un second temps, au regard du volume de vente engagé et de la logistique que ce type de distribution nécessiterait (délais et heures de livraisons, coût RH sur les temps faibles, etc.). Ce serait néanmoins un atout de communication locale novateur et non négligeable, et nous l'avons bien en tête.*
- *Concernant les efforts pour renforcer en particulier la partie muséographie, nous avons d'ores et déjà prévu d'intégrer Xavier Roumila comme nouvel actionnaire. Dirigeant de l'agence web interactive Serenis Group, de par son expérience professionnelle, il sera en charge de la dimension interactive et numérique. Son inscription dans l'actionnariat de la SARL permettra d'amplifier directement les efforts mis sur le site web institutionnel, le site e-commerce, la conception de la narration muséographique de l'enquête historique autour des origines de la crème chantilly, l'installation technique du kit de narration dans les lieux et les évolutions à venir sur la prestation "enquête historique". Pour ces deux points, je suis en relation étroite avec l'Office de Tourisme de Chantilly qui sera un point de relai essentiel avec les TO et agence de Tourisme pour mettre en avant la prestation "enquête historique" au sein de l'Atelier. Je suis également engagé avec le Potager des Princes pour proposer à compter de mai la même prestation à destination des groupes scolaires qui auraient réservé le billet couplé "Potager + Atelier". Et nous continuons d'intervenir avec la Confrérie des Chevaliers Fouetteurs de Crème Chantilly auprès de certains groupes Hôteliers de la région (Hyatt Regency de Chantilly, Montvillargenne, Campus Serge Kampf, Montroyal) en précisant l'arrivée prochaine de l'Atelier et la prestation triporteur et/ou enquête historique.*

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 10/02/2020

Intitulé du projet	L'Atelier de la Chantilly
Porteur	SARL L'Atelier de la Chantilly

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 1/1 0,5/1 = 3,5 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1,5 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3		

Sous-total : 14/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3/3 2/2 1,5/1,5 1,5/1,5 0/2 = 8/10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - { Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : / = **22** / 26

Note supérieure ou égale à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

Bonus : + 2

Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

NOTE FINALE : **24** / 26

Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

Note inférieure à 13 : Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 10 février 2020

Intitulé du projet :	Karuna Nature : nature et randonnée dans l'Oise
Porteurs :	M. Gregory BROUILLIARD (micro-entreprise en cours d'immatriculation)
Localisation :	Siège à Chantilly / Rayon d'action : Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Description du projet :

Il s'agit de créer une entreprise proposant une offre de randonnées accompagnées et de découverte de la nature, à destination des individuels et des groupes.

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Véhicule	24 135 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Marquage publicitaire du véhicule	273 €	AGEFIPH (19 %)	5 000 €
Ordinateur portable	1 199 €	LEADER (31 %)	8 043 €
Vidéoprojecteur	479 €	<i>- Fonds privés (50 %) :</i>	
		Financement participatif	13 043 €
		Autofinancement*	
TOTAL ELIGIBLE :	26 086 €	TOTAL :	26 086 €

**si besoin selon les résultats de la campagne de financement participatif*

LE PROJET

Localisation et portée géographique	Département de l'Oise et limitrophe.
Description synthétique du projet	<p>Conscient de la richesse du patrimoine naturel de l'Oise et devant le constat de la pauvreté des offres de découvertes de ce dernier, Karuna Nature se propose l'accompagnement d'un public sur les chemins de randonnées tout en offrant une connaissance naturaliste (faune et flore).</p> <p>Karuna Nature propose une découverte sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvertes Natures Sorties ornithologiques, mycologiques, entomologiques etc. ou durant une marche très modérée, nous prenons le temps d'observer sur le terrain la discipline concernée. - Randonnées Nature - Fort d'un catalogue de 24 randonnées permettant de découvrir la grande variété du territoire de l'Oise, Karuna Nature propose une sortie 4 dimanche par mois. De distances et de dénivelés accessibles, chaque randonnée possède un indice d'effort, de technicité et de risque. - En utilisant les sens (le toucher, l'odorat et bien sûr le goût), Karuna Nature propose chaque vendredi des balades d'environ 4 heures sur le thème de la botanique. - Proposition de randonnées santé (en groupe et randonnées individuelles) avec la participation de praticiens de santé (ayurveda, naturopathie...) <p>Proposition d'une offre d'ateliers à destination des écoles sur les thématiques de la nature et de l'environnement.</p>
Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de randonnées accompagnées sur l'ensemble du PNR Oise avec le système de cotation de la Fédération Française de Randonnée (Effort, Technicité et Risque). Ce système de cotation étend l'accessibilité de l'offre à un public bien plus large, notamment pour les personnes en situation de handicap. - Offre de formations en lien avec le territoire et des activités nature : Formation Cueillette & Plantes Sauvages, Cartes & Orientation, Installation d'un bivouac, organisation d'une randonnée itinérante...)
Partenaires et leur implication <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - BGE Picardie dans l'accompagnement du projet de création et de la mise en place du financement AGEFIPH. - Mise en place d'un financement participatif.
Calendrier prévisionnel	<p>Démarrage du projet (= 1^{ère} dépense engagée) : 05/02/2020</p> <p>Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : 31/12/2020</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant :</p> <p>Le démarrage du projet a lieu immédiatement dès réception du numéro de SIRET.</p>

<p>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? <i>(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)</i></p> <p>Une fréquentation touristique forcément en augmentation par le biais de la communication de Karuna Nature et du bouche à oreille généré par les événements proposés. Augmentation des achats sur les articles de randonnée pour les commerces locaux. Augmentations de fréquentation du milieu de la restauration suite à l'augmentation de la fréquentation du département.</p> <p>En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ?</p> <p>Aujourd'hui, dans une société toujours plus hors-sol et connectée, un retour à la nature répond à une véritable demande. De surcroît, le PNR Oise possède un terrain de découverte exceptionnel avec son patrimoine naturel (les 3 forêts etc.), et se trouve très accessible en terme de distance pour l'Île de France. Une retombée de visiteurs si une bonne communication est réalisée semble relativement aisée.</p>
<p>Respect de l'environnement</p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement (<i>climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...</i>) et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ?</p> <p>L'impact sera vraiment faible à l'exception de l'empreinte carbone générée par les déplacements pour se rendre sur les lieux des différents événements. Cependant, lors de l'organisation des événements, des solutions de covoiturage seront proposées. C'est pourquoi l'investissement dans un véhicule hybride semble approprié.</p>
<p>Innovation</p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional (<i>en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...</i>) ?</p> <p>A ce-jour, il n'existe pas dans l'Oise d'offre commerciale d'accompagnement à un rapprochement de la nature par les activités de randonnées et de découvertes.</p>
<p>Communication et public cible</p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? <i>(supports de communication, internet, médias, événement, réseaux spécifiques...)</i></p> <p>Site internet, Newletters, offices de tourisme, participation aux événements en liens avec la nature et l'environnement, Participation au Salon de la Randonnée ainsi que Survival Expo.</p> <p>Quel est le public cible ? <i>(donnez des indications qualitatives et quantitatives)</i></p> <p>Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public intéressé dans la randonnée sportive - Public intéressé par la Rando Santé - Public intéressé par la connaissance de la nature ainsi que les techniques de randonnées, à la journée et itinérantes. <p>Public scolaire</p>
<p>Suite donnée au projet</p>	<p>S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...) ?</p> <p>Le financement doit se constituer par le biais de L'AGEFIPH et celui du PNR, le complément restant à réalisé par un financement participatif. La gestion et l'entretien ne concerne que le véhicule acheté.</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>Étendre le périmètre d'action à des départements limitrophes. Recruter des animateurs randonnée afin d'augmenter le volume de l'offre.</p>

Budget prévisionnel



karuna nature

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION													
CA Service 1			600,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	600,00	0,00	9 600,00
CA Service 2										2 400,00			2 400,00
CA Service 3					850,00								850,00
CA Service 4			200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	2 000,00
Autres produits d'exploitation													0,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	800,00	1 400,00	2 250,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	3 800,00	800,00	200,00	14 850,00
CHARGES D'EXPLOITATION													
Assurance Multirisque Professionnelle			20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	203,30
Fournitures administratives													0,00
Fournitures productives													0,00
Entretien, réparations matériel													0,00
Honoraires comptables													0,00
Publicité, communication			80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	800,00
Frais de déplacements			60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	600,00
Poste et télécom													0,00
Abonnements, cotisations													0,00
Rémunération Dirigeant													0,00
Charges sociales Dirigeant													0,00
Amortissements													0,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	1 603,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00	0,00	639,67	1 239,67	2 089,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	3 639,67	639,67	39,67	13 246,70
Produits financiers													0,00
Charges financières													0,00
RESULTAT FINANCIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT COURANT	0,00	0,00	639,67	1 239,67	2 089,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	3 639,67	639,67	39,67	13 246,70
Produits exceptionnels													0,00
Charges exceptionnelles													0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT	0,00	0,00	639,67	1 239,67	2 089,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	3 639,67	639,67	39,67	13 246,70

Services proposés

Intitulé	Randonnée Nature	Panier moyen	Hypothèse CA par évènement
Service 1	Randonnée Nature	15,00 €	300,00 €
Service 2	Formations	400,00 €	2 400,00 €
Service 3	Prestations d'encadrement auprès des collectivités et des associations	300,00 €	300,00 €
Service 4	Partenariat renfort autres prestataires de services	200,00 €	200,00 €



karuna nature

Randonnée pédestre & Activités Nature

Qui suis-je ?

Gregory Brouilliard, 49 ans, de formation Ingénieur en informatique, après une belle carrière j'ai dirigé pendant 10 ans une entreprise de vente en ligne avec un magasin d'équipements d'arts martiaux traditionnels. Aujourd'hui en reconversion professionnelle, je passe actuellement un Certificat de Formation Professionnelle Accompagnateur de Randonnée Pédestre. Je travaille également sur un Diplôme d'État d'Alpinisme Accompagnateur en Montagne.

Origine du projet

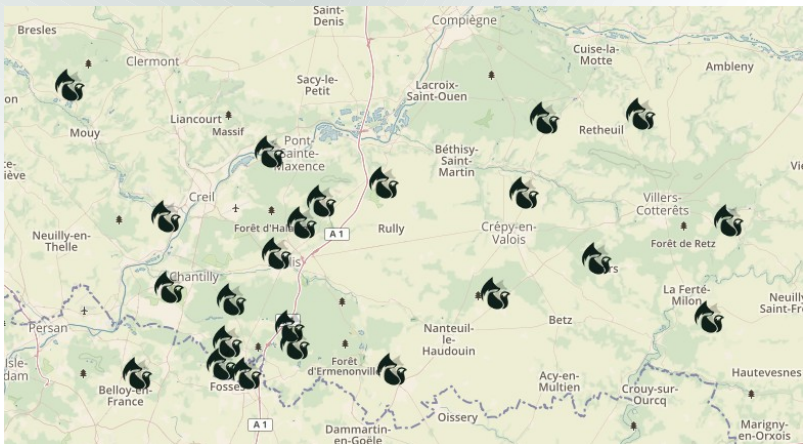
Grand amateur de randonnée pédestre autant à la journée que sur plusieurs jours en itinérance et passionné de nature, j'ai souhaité partager mon savoir et mes compétences auprès d'un public et de notre territoire.

Description générale de l'offre

- Randonnées Nature
- Découvertes Nature
- Balades Botanique
- Formations
- Prestations d'encadrement
- Partenariat renfort



Offre de service Randonnée nature



Fort d'un catalogue de 24 itinéraires qui se répartissent sur le département de l'Oise, Karuna Nature propose une randonnée hebdomadaire permettant de découvrir toute la richesse de notre territoire. Les randonnées respectent le guide de cotation de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Les itinéraires sont respectueux des propriétés privées.

Définitions et grille de cotation :

EFFORT :
la difficulté « *énergétique* »
de la randonnée pédestre.



TECHNICITÉ :
la difficulté « *motrice* »
de la randonnée pédestre.

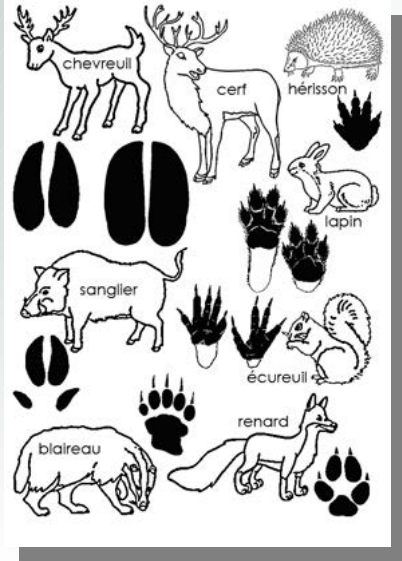


RISQUE :
la difficulté « *psychologique* »
de la randonnée pédestre.





Offre de service Découverte Nature



Sorties organisées le mercredi après-midi et à destination d'un public jeune pour découvrir la nature.

Thématiques : Insectes & autres petites invertébrés, Amphibiens, Oiseaux...





Offre de service Balade Botanique

En utilisant les sens (le toucher, l'odorat et bien sûr le goût), Karuna Nature propose chaque vendredi une ballade d'environ 4h sur le thème de la botanique.

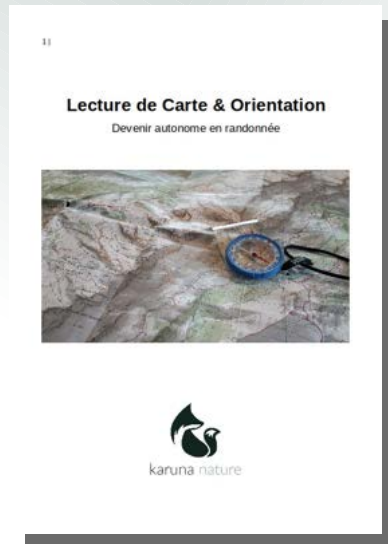




Offre de service

Formations & Stages

L'offre s'articule sur des formations orientée sur la randonnée et la vie en pleine nature.



- Lecture de Carte & Orientation
- Préparation et gestion d'une randonnée itinérante
- Stages de survie (différents niveau)
- ...



Offre de service

Prestations d'encadrement auprès des collectivités et des associations



Encadrement de sorties sur notre territoire organisées par les collectivités ou les associations de randonnées.

Par la connaissance de notre territoire, Karuna Nature a la capacité de proposer des randonnées intéressantes.



Offre de service

Partenariat renfort autres prestataires de services

La demande parfois importante de prestations de services sur notre territoire permet de mettre en place des partenariats auprès d'autres acteurs du tourisme sur le territoire de l'Oise afin de pouvoir répondre en terme d'effectifs d'encadrements.



Communication



- Via les acteurs du territoire en communiquant sur les évènements proposés par Karuna Nature
 - PNR oise Pays de France
 - Oise tourisme
 - Offices de tourisme
- Via un catalogue d'évènements directement en ligne sur le site www.karuna-nature.com
- Via une Newsletter (mensuelle et hebdomadaire)
- Via de la publicité sur les réseaux sociaux
- Via la presse locale
- Et par le bouche à oreille... meilleure publicité !

Prévisionnel

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION													
CA Service 1			600,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	600,00	0,00	9 600,00
CA Service 2										2 400,00			2 400,00
CA Service 3					850,00								850,00
CA Service 4			200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	2 000,00
Autres produits d'exploitation													0,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	800,00	1 400,00	2 250,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	3 800,00	800,00	200,00	14 850,00
CHARGES D'EXPLOITATION													
Assurance Multirisque Professionnelle			20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	20,33	203,30
Fournitures administratives													0,00
Fournitures productives													0,00
Entretien, réparations matériel													0,00
Honoraires comptables													0,00
Publicité, communication			80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	800,00
Frais de déplacements			60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	600,00
Poste et télécom													0,00
Abonnements, cotisations													0,00
Rémunération Dirigeant													0,00
Charges sociales Dirigeant													0,00
Amortissements													0,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	160,33	1 603,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00	0,00	639,67	1 239,67	2 089,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	3 639,67	639,67	39,67	13 246,70
Produits financiers													0,00
Charges financières													0,00
RESULTAT FINANCIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT COURANT	0,00	0,00	639,67	1 239,67	2 089,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	3 639,67	639,67	39,67	13 246,70
Produits exceptionnels													0,00
Charges exceptionnelles													0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT	0,00	0,00	639,67	1 239,67	2 089,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	1 239,67	3 639,67	639,67	39,67	13 246,70

Pourquoi financer un véhicule ?

- Marquage publicitaire du véhicule, grande visibilité.
- Possibilité de récupérer les clients en provenance de Paris aux différentes gares
 - Transport des groupes sur le terrain lors des formations.



GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 10/02/2020

Intitulé du projet	Karuna Nature : nature et randonnée dans l'Oise
Porteur	M. Gregory BROUILLIARD (micro-entreprise en cours d'immatriculation)

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	1/1 1/1 0,5/1 1/1 = 3,5 / 4
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1,5 / 2
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	1 / 2
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2,5 / 3

Sous-total : 13,5/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</td> <td>Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> </tr> </table>	{	Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	}	Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	1/2 2/2 1/2 2/2 1/2 = 7/10
{	Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit					
}	Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »					
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : $\frac{20,5}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : $+ \frac{2}{26}$

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{22,5}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 \leq Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 \leq Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

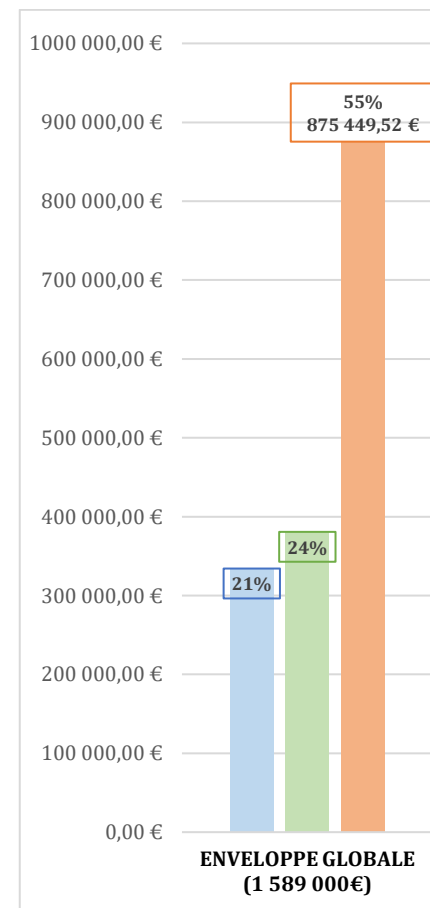
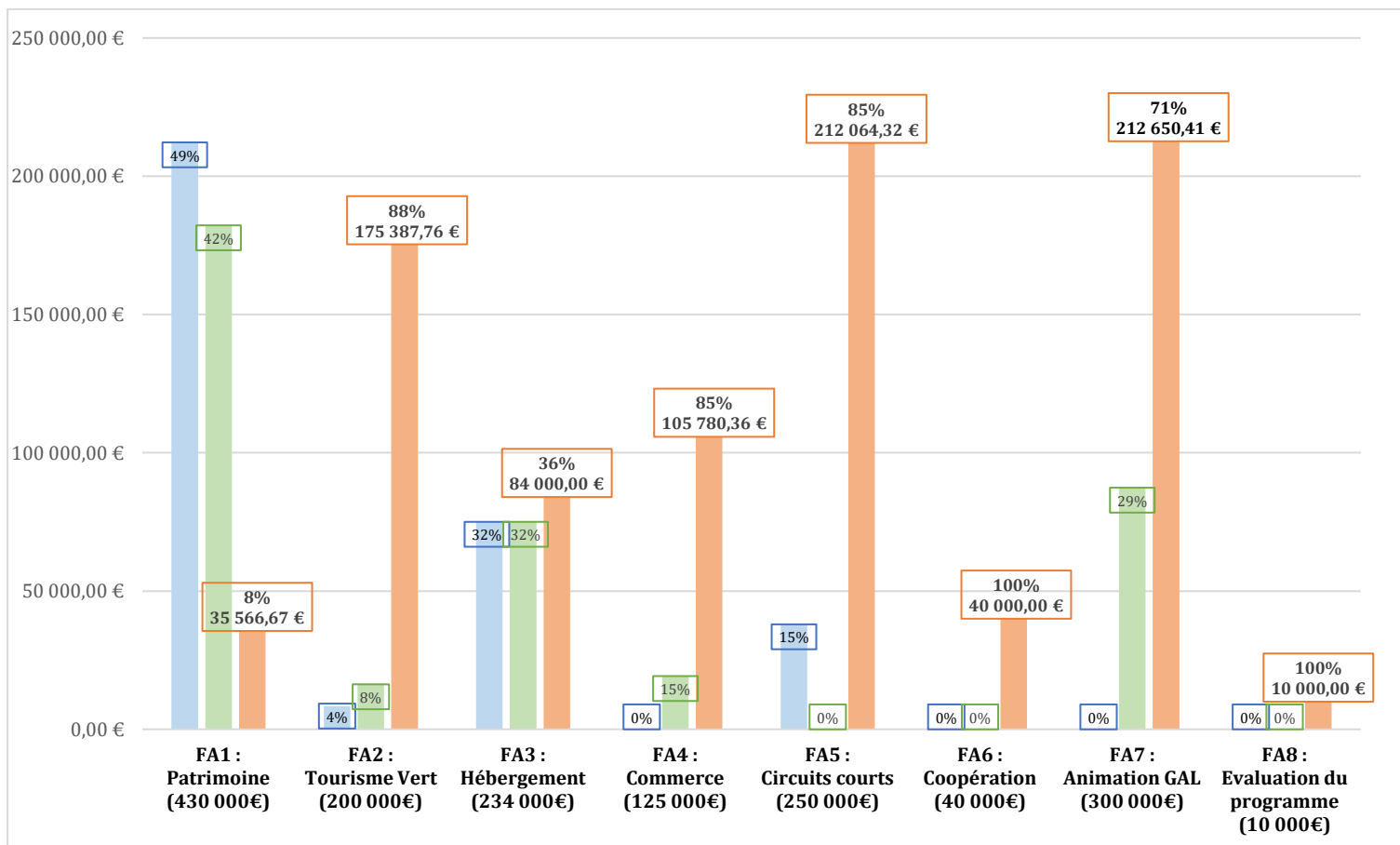
- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

PROGRAMME LEADER

Consommation des enveloppes

Situation au 13 janvier 2020

(dernier comité + consultation écrite)



Fléché : avis favorable du Comité d'audit

Programmé : attribution votée par le Comité de programmation

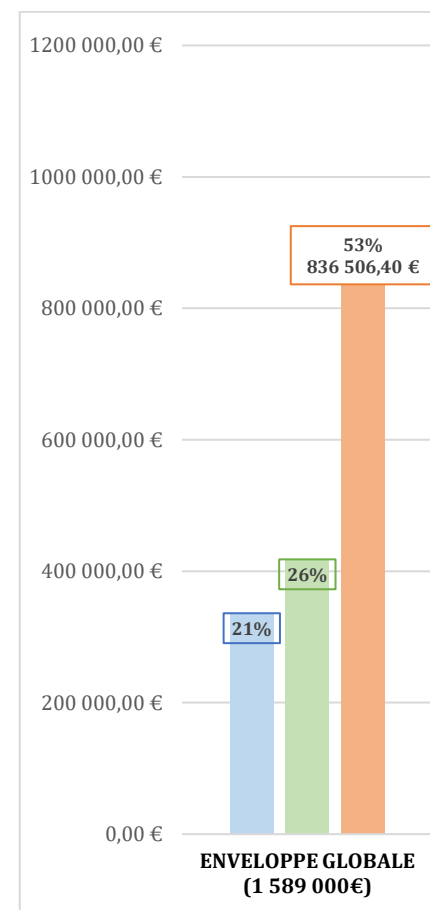
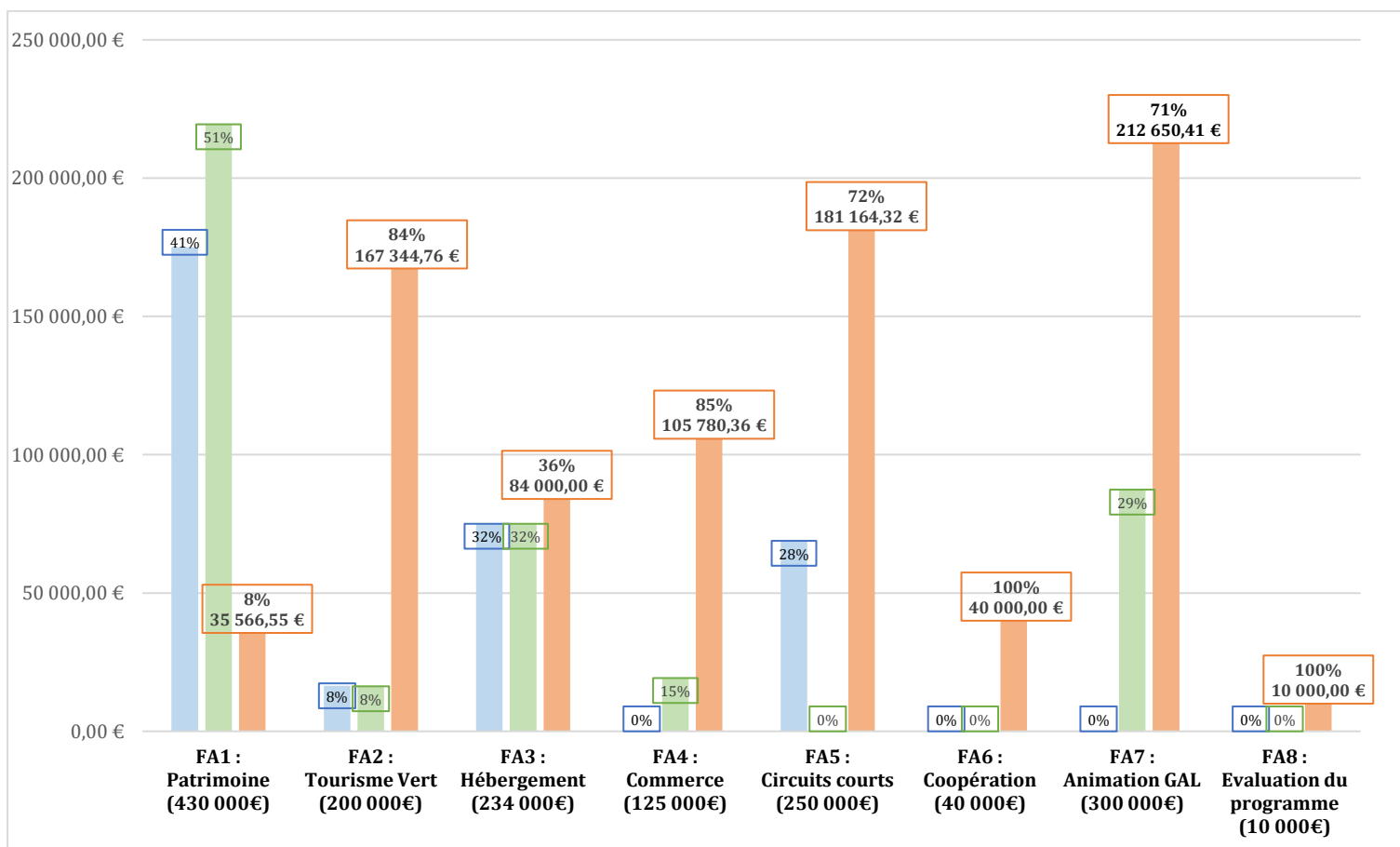
Reste à consommer : sous réserve de modification future des montants fléchés et programmés lors de la demande de paiement

PROGRAMME LEADER

Consommation des enveloppes

Situation actualisée, suite au comité du 10 février 2020

Tenant compte des avis favorables pour les projets en audition et des attributions pour les projets en programmation



■ **Fleché** : avis favorable du Comité d'audition
■ **Programmé** : attribution votée par le Comité de programmation
■ **Reste à consommer** : sous réserve de modification future des montants flechés et programmés lors de la demande de paiement